

MAIRIE de  
**LA GOUESNIÈRE**  
35350



☎ 02 99 58 80 80

## SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le douzième jour du mois de décembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en présence du public, au nombre prescrit par la loi, dans la Salle d'Honneur de la Mairie sous la présidence de M. Joël HAMEL, Maire.

**PRÉSENTS et REPRÉSENTÉS** : M. BREXEL Christian, Mme LEGAC Nathalie, M. HUE Philippe, Mme ECLIMONT Catherine, Mme MENAUT Marylène, Mme DUPLENNE Soazig, Mme DONIO Rozenn, M. DESPRES Louis, Mme PICCO Danièle, M. ADEUX Gérard, M. BUSSY Daniel, Mme HELBECQUE Anne, M. LOISEL Jean-Bernard, Mme REBOUT Brigitte, M. LEDUC Frédéric.  
**ABSENTS** : M. DURVILLE Maxime, Mme SIMON Gwenola, Mme BASTIEN Françoise.

A été nommé secrétaire de séance : Mme PICCO Danièle.

**Date de la convocation et d'affichage : 08/12/2023.**

DÉLIBÉRATION N°

64/2023

En exercice	Nombre de Membres		
	Présents	Présents et représentés	Qui ont pris part à la délibération
19	16	16	16

### OBJET : TARIFS 2024

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 08 décembre 2023,*

Il est financièrement indispensable d'actualiser chaque année les tarifs des services publics locaux de manière à ce qu'ils suivent l'évolution du coût de la vie. Car du fait de l'inflation, les charges du service augmentent d'autant. Et ne pas augmenter corrélativement les recettes du service, à travers les tarifs pratiqués, c'est créer un « déficit » qui ira en s'accroissant au fil du temps.

La commission Finances propose les tarifs suivants :

	TARIFS 2023	TARIFS 2024
<b>PHOTOCOPIES À TITRE PRIVÉ</b>		
A4 N/B	0,15 €	0,15 €
A4 Couleur	0,30 €	0,30 €
A3 N/B	0,30 €	0,30 €
A3 Couleur	0,60 €	0,60 €
<b>PHOTOCOPIES ASSOCIATIONS (Fournir le papier)</b>		
500 copies noir et blanc recto A4 <u>par manifestation enregistrée sur le calendrier annuel</u>	Gratuit	Gratuit
200 copies noir et blanc recto A4 <u>pour le fonctionnement/an</u>	Gratuit	Gratuit
Photocopies A4 N/B ou couleur au-delà du forfait	0,01 €	0,01 €
Photocopies A4 Couleur (payant à la première feuille)	0,10 €	0,10 €
Photocopies A3 Couleur (payant à la première feuille)	0,20 €	0,20 €
<b>LOCATIONS SALLE POLYVALENTE</b>		
Résidents de la commune et associations locales :		
- Location Week-end	350,00 €	350,00 €
- Majoration frais de chauffage période du 1 <sup>er</sup> janvier au 30 avril et 1 <sup>er</sup> octobre au 31 décembre pour une location week-end (en cas de chauffage de la salle)	50,00 €	50,00 €
- Soirée ou 1/2 journée hors WE Samedi, Dimanche	150,00 €	150,00 €
- Majoration frais de chauffage période du 1 <sup>er</sup> janvier au 30 avril et 1 <sup>er</sup> octobre au 31 décembre hors location week-end	20,00 €	20,00 €
- Jour férié Hors week-end	175,00 €	175,00 €
- Pour les Associations locales (jusqu'à 2 manifestations/an)	Gratuit	Gratuit
Résidents et associations hors-commune :		
- Location Week-end	700,00 €	700,00 €
- Majoration frais de chauffage période du 1 <sup>er</sup> janvier au 30 avril et 1 <sup>er</sup> octobre au 31 décembre pour une location week-end (en cas de chauffage de la salle)	70,00 €	70,00 €
- Soirée ou 1/2 journée hors WE Samedi, Dimanche	300,00 €	300,00 €
- Majoration frais de chauffage période du 1 <sup>er</sup> janvier au 30 avril et 1 <sup>er</sup> octobre au 31 décembre hors location week-end	30,00 €	30,00 €
- Jour férié Hors week-end	350,00 €	350,00 €
L'heure hors Week-end (samedi et dimanche)	7,30 €	7,30 €
<b>LOCATIONS MATÉRIELS</b>		
Location de table (pour le Week-end)	1,50 €	1,50 €

**ALSH (ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT)**  
**(Tarif pour le 3<sup>ème</sup> enfant appliqué en présence des 3 enfants simultanément)**

Envoyé en préfecture le 02/02/2024  
 Reçu en préfecture le 02/02/2024  
 Publié le  
 ID : 035-213501224-20231212-64\_2023-DE

Tarifs journée hors prix du repas		
➤ Quotient familial CAF et MSA : de 0 € à 749 €	7,89 €	6,82 €
➤ Quotient familial CAF et MSA : de 750 € à 1 199 €	10,46 €	7,95 €
➤ Quotient familial CAF et MSA : de 1 200 € à 1 499 €	11,59 €	9,18 €
➤ Quotient familial CAF et MSA au-delà de 1 500 €	14,65 €	12,39 €
➤ Hors commune avec quotient ou Commune sans quotient familial	20,37 €	20,21 €
➤ Hors commune sans quotient familial CAF ou MSA		
Tarifs demi-journée hors prix du repas		
➤ Quotient familial CAF et MSA : de 0 € à 749 €	4,19 €	2,75 €
➤ Quotient familial CAF et MSA : de 750 € à 1 199 €	6,61 €	5,27 €
➤ Quotient familial CAF et MSA : de 1 200 € à 1 499 €	7,79 €	6,72 €
➤ Quotient familial CAF et MSA au-delà de 1 500 €	8,91 €	7,79 €
➤ Hors commune avec quotient ou Commune sans quotient familial	10,30 €	8,86 €
➤ Hors commune sans quotient familial CAF ou MSA	13,14 €	11,69 €
Supplément par animation spécifiques (sorties, visites, spectacles...)	7,00 €	7,00 €
<b>RESTAURATION : PRIX PAR REPAS</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>
Enfants commune et enfants employés communaux	3,93 €	4,10 €
Enfants hors commune	4,70 €	4,90 €
Adultes	5,95 €	6,00 €
Portage de repas à domicile (ADMR)	4,94 €	6,00 €
Majoration enfant présent sans repas réservé via portail avant 9h	1,95 €	2,00 €
Repas enfant commune réservé et décommandé sans justificatif	3,93 €	4,10 €
Repas enfant hors commune réservé et décommandé sans justificatif	4,70 €	4,90 €
<b>ÉCOLE PUBLIQUE : GARDERIE</b>		
Matin à partir de 7h30	1,45 €	1,55 €
Soir jusque 19h00	1,85 €	1,95 €
Dépassement des heures de la garderie	5,00 €	5,00 €
<b>ESPACE JEUNES</b>		
Carte d'adhésion annuelle (1 an à partir de la date de souscription via formulaire)	15,00 €	15,00 €
<b>DÉCÈS : CIMETIÈRE</b>		
Concession 30 ans : 1 emplacement 2m <sup>2</sup> renouvelable avec dalle de propreté à réaliser	200,00 €	200,00 €
Concession 50 ans : 1 emplacement 2m <sup>2</sup> renouvelable avec dalle de propreté à réaliser	350,00 €	350,00 €
Columbarium 30 ans : case renouvelable	500,00 €	500,00 €
Columbarium 50 ans : case renouvelable	850,00 €	850,00 €
Cavurne 30 ans : 1 emplacement 1m <sup>2</sup> renouvelable	200,00 €	200,00 €
Cavurne 50 ans : 1 emplacement 1m <sup>2</sup> renouvelable	350,00 €	350,00 €
<b>VOIRIE</b>		
Remise en état de la voirie aux entreprises qui ont dégradé celle-ci	80 €/m <sup>2</sup>	80 €/m <sup>2</sup>
<b>VENTES DIVERSES</b>		
BOIS : La corde coupée, cordée, non livrée, à venir retirer aux services techniques après validation de la commission Finances	-	200,00 €

Une majoration de 2,00 € par enfant dont la présence n'a pas été programmée via le *portail famille*, par mail ou par téléphone avant 18h00 la veille de la prestation sera facturée.

Le personnel communal pourra bénéficier des tarifs « commune ».

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- **VOTE les tarifs 2024 ci-dessus.**
- **CHARGE le Maire de faire appliquer ces nouveaux montants au 1<sup>er</sup> janvier 2024**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.  
 Le maire et le receveur municipal seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits  
 Pour copie conforme, Le Maire, M. Joël HAMEL,

